



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 16310

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que pose aux personnes handicapées le non-respect des aires de stationnement qui leur sont réservées. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour permettre de faire respecter ce droit acquis aux handicapés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes que pose aux personnes handicapées le non-respect des aires de stationnement qui leur sont réservées. Il demande les mesures qu'elle entend prendre pour le respect de ce droit. Dans les parcs de stationnement automobile, des emplacements sont en effet réservés aux véhicules des personnes handicapées titulaires du macaron « Grand invalide civil » (GIC). Ce macaron est accordé aux personnes handicapées bénéficiant de la carte d'invalidité, dont la déficience physique réduit de manière importante la capacité et l'autonomie de déplacement à pied ou dont la déficience sensorielle ou mentale impose le recours à une tierce personne pour leurs déplacements. On ne peut que regretter le non-respect de ces emplacements, malgré les actions de sensibilisation et d'information menées sur ce sujet, notamment par certaines associations représentatives des personnes handicapées. Les pouvoirs publics s'attacheront, dans ce domaine, à recueillir les avis des instances autorisées pour envisager, après concertation, l'adoption de mesures impliquant une plus grande sévérité à l'encontre des automobilistes qui manquent au devoir le plus élémentaire de civisme et de solidarité envers les personnes handicapées, au besoin par une aggravation des sanctions auxquelles ils s'exposent.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16310

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3551

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 966